## Dinan Agglomération met à disposition de ses habitants des composteurs individuels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages. 30 000 composteurs individuels seront ainsi mis à disposition des foyers d'ici fin 2025.

Les composteurs sont en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Le volume du matériel est d'environ 400 litres, convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel est conditionnée à une inscription prélable sur le site internet de Dinan Agglomération et au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 minutes) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

## La démarche pour l'habitant :

- 1- Inscription via le formulaire en ligne disponible sur <u>www.dinan-agglomeration.fr</u> Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile sont nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.
- 2- Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.
- 3- Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

Les distributions vont désormais se poursuivre selon le calendrier suivant :

Dates	Lieux
du 4 au 7 septembre	Saint-André-des-Eaux
du 11 au 14 septembre	Le Quiou
du 18 au 21 septembre	Broons
du 25 au 28 septembre	Yvignac-la-Tour
du 2 au 5 octobre	Saint-Maudez
du 9 au 12 octobre	Landébia
du 16 au 19 octobre	Trélivan
du 23 au 26 octobre	Lanvallay
du 30 octobre au 2 novembre	Pleslin-Trigavou
du 6 au 9 novembre	Saint-Samson-sur-Rance
du 13 au 16 novembre	Plévenon
du 20 au 23 novembre	Saint-Pôtan
du 27 au 30 novembre	Calorguen
du 4 au 7 décembre	Brusvily
du 11 au 14 décembre	Languenan
du 18 au 21 décembre	Saint-Méloir-des Bois

Tous les habitants de Dinan Agglomération<sup>1</sup> pourront se rendre sur l'un des sites de distribution, quelle que soit leur commune de résidence, pour récupérer un composteur.

Les inscriptions en ligne ouvriront deux mois à l'avance, à savoir :

- Mi-juillet pour les distributions organisées en septembre et octobre.
- Mi-octobre pour celles prévues en novembre et décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A l'exception des communes gérées par le SMICTOM Centre-Ouest.

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur <u>www.dinan-agglomeration.fr</u>.

Contact : Service Collecte et Réduction des Déchets – 02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr